

Règlement concours FREE TO DANCE 2025

Article 1:

Ce concours est destiné à tous les styles de danses, tous les niveaux et tous les âges, répertoriés en 9 catégories.

Enfants -12ans en solo, Enfants -12ans en duo, Enfants -12ans en groupe,

Ados 12-16ans en solo, Ados 12-16ans en duo, Ados 12-16ans en groupe,

Adultes (+16ans) en solo, Adultes (+16ans) duo, Adultes (+16ans) en groupe,

Pour les groupes, la moyenne d'âge des danseurs formant le groupe donnent la catégorie dans laquelle s'inscrire.

L'organisateur sera réserve le droit de réclamer durant la compétition les cartes d'identité de chaque danseur pour vérifier la véracité de la moyenne d'âge utilisée pour s'inscrire.

FREE TO DANCE ENFANTS	FREE TO DANCE ADOS	FREE TO DANCE ADULTES
MOINS DE 12 ANS TOUS STYLES	ENTRE 12 ET 16 ANS TOUS STYLES	SHOW
DURÉE MAX : 3 min	DURÉE MAX : 3 min	DURÉE MAX : 3 min
• SOLO	• SOLO	• SOLO
• DUO 2 pers.	• DUO 2 pers.	• DUO 2 pers.
• GROUPE Maxi 40	• GROUPE Maxi 40	• GROUPE Maxi 40

Article 2 :

Le premier tour est composé d'éliminatoires dans laquelle chaque danseur ou groupe passera sur la musique de son choix.

6 passages seront sélectionnés pour les finales.

Les finalistes devront danser une nouvelle fois sur la même musique.

Article 3 :

Un danseur ne pourra pas concourir plusieurs fois dans une même catégorie.

Un danseur peut danser maximum dans 3 catégories : Solo + Duo + Groupes.

Article 4:

Pour toutes les catégories, la musique est fournie par vos soins et doit être envoyé au format MP3 sur notre site d'envoi de musique en ligne :

[S'INSCRIRE | Free To Dance](#)

3min max (pas de minimum).

Date limite d'envoi le vendredi 15 mars 2025, sans quoi votre passage sera annulé.

Article 5:

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol lors de la manifestation.

Article 6:

En participant à cette compétition, chaque danseur cède son droit à l'image aux organisateurs de l'évènement dans le cadre sa communication, sous tout format actuel existant (photo, vidéo, site web, réseaux sociaux, presse, ...)

Article 7 :

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu responsable, en cas de problème de santé d'un participant.

Le responsable de chaque structure doit veiller à l'aptitude de la pratique de la danse de ses compétiteurs.

Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leur parent ou structure/coach tout au long de la journée.

Article 8:

L'entrée est offerte au Professeur ou coach de chaque structure dans la limite d' 1 place par STRUCTURE.

Pour les danseurs, des droits de dossards leurs seront demandés pour valider leur inscription.

L'entrée spectateur est au tarif de 10€ pour la journée jusqu'au 23/02 puis 14€ passé cette date.

Article 9 :

Pour tous les compétiteurs une inscription via le site internet doit être faites pour valider sa participation avant le Vendredi 14 mars 2025.

Des frais de dossard doivent être réglés lors de cette inscription par passage et par danseur.

Article 10:

Le jury sera composé d'une dizaine de juges. Ce concours est destiné à tous les amoureux de la danse qui souhaitent se présenter dans un état d'esprit sportif, amical et convivial.

Toute remise en question d'un jugement pourra faire l'objet d'une disqualification.

UN JUGE NE POURRA PAS NOTER SES ELEVES.

Chaque participant aura accès à ses notes quelques jours après la compétition via le site www.free-to-dance.com

Article 11 :

La présence de chaque compétiteur est obligatoire au moins 1h avant son passage.

Attention, le timing reste prévisionnel et approximatif, la compétition peut avoir jusqu'à 30min de retard ou 30min d'avance.

